

Procès-verbal de la réunion de la Commission Nationale d'Habilitation des 26, 27, 28 novembre 2012

Lieu : Salle des conférences du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Ordre du jour : Etude des dossiers de demande d'habilitation des offres de formation des Etablissements d'Enseignement Supérieur publics et privés.

Début de la séance : 8 heures 30.

Président de séance : Pr. RANDRIANAMBININA Blanchard
Président de la Commission Nationale d'Habilitation

Participants : cf. Liste de présence

Le Président de la Commission Nationale d'Habilitation ouvre la séance après avoir souhaité la bienvenue aux participants et en souhaitant plein succès à la Commission dans ses travaux.

Ensuite, il annonce l'objectif qui est de trancher sur 62 dossiers de demande d'habilitation des offres de formation dont 14 pour les établissements publics et 48 pour les privés.

1. Méthodologie de travail

Vu le nombre de dossiers à traiter, il est toujours demandé aux rapporteurs de cadrer la présentation à 10 minutes environ en exposant les points forts, les points faibles et la conclusion statuant s'il s'agit d'une révision mineure ou majeure.

2. Résultats de la délibération de la CNH

Après avoir écouté les différents rapporteurs et examiné les dossiers présentés, la Commission Nationale d'Habilitation délibère et émet les avis suivants :

2.1 – **Etablissements ayant obtenu la mention « révision mineure »**

2.1.1 – Etablissements d'Enseignement Supérieur Privés

INSTITUTIONS	DOMAINES	MENTIONS	GRADES
ISPM	ST	Génie industriel	Licence
ISPA	SE	Métier de l'enseignement et de l'éducation littéraire	Licence
ISGEI	ST	Ingénierie des signaux, image et systèmes associés	Master
UPH	ST	Génie civil	Licence
Condorcet	ST	Génie civil et industriel	Master
ISPM	ST	Génie civil et architecture	Licence et master
UCM	ALSH	Philosophie	Master
IMGAM	SSO	Administration	Licence
ISM Advancea	SSO	Sciences de gestion	Licence
GSI	ST	Informatique	Licence
ACEEM	SSO	Droit et sciences politiques	Licence
ISCAMEN	ST	Informatique	Licence
ISPM	ST	Informatique et télécommunication	Licence et master

IFT	ST	Informatique	Master
IFT	ST	Sciences de l'environnement	Licence
ESTIIM	SSO	Droit	Licence
ACEEM	SSO	Gestion	Licence
ISSMI	SSO	gestion managériale	Licence
GSI	SSO	Gestion	Licence
IESTIME TANA	SSO	Gestion	Licence
IESTIME ANTSIRABE	SSO	Gestion	Licence

2.1.2 – Etablissements d'Enseignement Supérieur Publics

INSTITUTIONS	DOMAINES	MENTIONS	GRADES
U Toliara	ST	sciences marines et halieutiques	Doctorat
U Toliara	ST	biodiversité et environnement tropicaux	Doctorat
U Mahajanga	ST	Ecosystèmes naturels	Doctorat
INSCAE	SSO	Sciences de gestion	Doctorat
U Mahajanga	ALSH	Ecole de tourisme	Licence
U Mahajanga	ST	Sciences et Technologies en Génies Civils et Industriels	Licence
U Antsiranana	ST	Sciences	Licence
U Antsiranana	ST	Approfondissement des sciences chimiques	Master
U Antsiranana	ST	Approfondissement des sciences physiques	Master
U Antsiranana	ST	Approfondissement des sciences de la nature et de l'environnement	Master
CNTEMAD	ST	Génie industriel et innovation	Licence
INSPC	SSA	Sciences infirmières	Master
INSPC	SSA	Santé publique et communautaire	Master
U Mahajanga	SSA	Santé publique	Master

2.2 – Etablissements ayant reçu la mention « révision majeure »

2.2.1 – Etablissements d'Enseignement Supérieur Privés

INSTITUTIONS	DOMAINES	MENTIONS	GRADES
IFAGI	ST	Génie industriel	Licence
ISPM	ST	Génie industriel	Master
ISCAMEN	SE	Métier de l'enseignement et de l'éducation scientifique	Licence
ISCAMEN	SE	Métier de l'enseignement et de l'éducation littéraire	Licence
HECMMA	ST	BTP et aménagement	Licence et master
EST	ST	informatique	Master
HECMMA	ST	télécommunication et informatique	Licence et master
UPRIM	SSO	Sciences managériales	Licence et master
ISPM	SSO	Droit et techniques des affaires	Licence et master
Cabinet RAKETAMANGA	SSO	Droit et management de la propriété intellectuelle	Master
IFAGI	ST	informatique	Licence
Image appli	SSO	Gestion, économie, management	Licence et master
Image appli	SSO	Commerce et management	Licence et master
Image appli	SSO	Droit	Licence
UCM	ALSH	théologie	Licence et master
IFT	SSO	Technique de négociation B to B	Licence
UCM	SSO	Droit	Master

3. Recommandations générales

- La Commission insiste qu'il faut joindre dans le dossier de demande d'habilitation les conventions de partenariat dûment signés au lieu de les lister ou de citer uniquement que le projet est en cours. Il en est de même pour le dossier du personnel enseignant (CV, copie du diplôme, lettre d'engagement ...)
- Le non respect du canevas d'habilitation par la plupart des institutions est aussi évoqué. Les demandes d'habilitation doivent se conformer au canevas du ministère qui ne doit pas être modifié.

-Seuls, les enseignants qui ont un diplôme de doctorat et plus peuvent donner des cours magistraux. Le diplôme de l'IEJ n'est pas un diplôme académique, donc n'est pas l'équivalent du DEA (erreur répétitive)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Secrétaire Général de l'Enseignement Supérieur clôture la session à 18h.

La prochaine réunion de la CNH aura lieu au mois de février 2013.

Le Président de séance



Pr. RANDRIANAMBININA Blanchard